



[Formation] Trésorier d'association

👉 Rendez-vous le samedi 1er juin à 10h

La fonction de trésorier d'association, 2ème poste obligatoire dans le cadre de la loi 1901, fait souvent peur aux bénévoles. Pourtant il n'est pas besoin d'être comptable ou de travailler dans les services bancaires pour disposer des compétences nécessaires, d'autant que la gestion de la trésorerie de la majorité des associations est relativement simple en raison de petit nombre de transactions chaque année.

Cette formation s'adresse à tous les bénévoles impliqués dans les associations au sein des conservatoires, ou dans la gestion des écoles associatives, et particulièrement aux élus des conseils d'administration et membres des bureaux d'associations. Elle peut également s'adresser à toute personne qui envisage la création d'une association et souhaite mobiliser d'autres usagers pour le faire.

Pour en savoir plus et s'inscrire à cette visioconférence : <https://www.fuse.asso.fr/index.php?id=842>

FUSE 7 rue Desprez 75014 PARIS
fuse.relations@gmail.com



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
[Ne plus recevoir de mail de la part de FUSE](#)



© 2023 FUSE